

Règlement concours photo

La mairie organise un concours photo sur le thème :

«Chavenay typique et/ou insolite»

Ce concours gratuit est ouvert à tous les Chavenaysiens. Le concours est ouvert jusqu'au 15 février 2010. Les photos seront soumises à un jury et la remise des prix aura lieu le 21 mars 2010 à 17h à la Ferme Brillon.

La participation au concours implique que les auteurs certifient avoir réalisé eux-mêmes la photo. Trois catégories de candidats sont constituées : enfants, ados, adultes.

Les participants peuvent présenter une photo en numérique ou argentique. Le format requis en tirage papier est de 10X15cm sans marge. La résolution doit être de 300dpi minimum pour qu'elles puissent être éditées en cartes postales et en affiches. Les photos peuvent être en couleur ou noir et blanc.

Les photos sont à déposer en mairie sous enveloppe au service culture avec la mention « concours photo ». Au dos de chaque photo doivent figurer en majuscules :

le titre éventuel de la photo

le lieu et la date de la photo

Votre nom, prénom, adresse et téléphone doivent figurer sur papier libre.

Les lauréats de ce concours gagneront la publication de leur photo en carte postale ou affiche 80X60 cm qui seront mises à la vente et exposées à Chavenay. Et d'autres prix seront décernés.

Les auteurs des photos acceptent par avance leur utilisation sur les différents supports de communication de la mairie (site Internet, Chavenay mag, articles de presse, affichage, exposition).

Petits conseils : Un tirage de qualité de la photo est préférable pour une meilleure appréciation du jury. N'oubliez pas aussi de conserver votre photo en format numérique sur votre ordinateur car nous en aurons besoin si vous gagnez.

Nous espérons rencontrer prochainement de nombreux photographes dans nos rues !